

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2039

Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Musée de l'imprimerie et de la communication graphique, les entreprises l'Oréal et Nicolas, dans le cadre de l'exposition "Loupot : Peintre d'affiches", du 8 avril au 28 août 2016

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur :** M. KEPENEKIAN Georges

**SEANCE DU 25 AVRIL 2016**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 AVRIL 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 AVRIL 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 AVRIL 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 MAI 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BESSON (pouvoir à Mme GAY), M. FENECH (pouvoir à M. HAVARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BRAILLARD

2016/2039 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MECENAT ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DE L'IMPRIMERIE ET DE LA COMMUNICATION GRAPHIQUE, LES ENTREPRISES L'OREAL ET NICOLAS, DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION "LOUPOT : PEINTRE D'AFFICHES", DU 8 AVRIL AU 28 AOUT 2016 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 31 mars 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La loi n° 2003-709 du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations (article 238 bis du Code Général des Impôts) a encouragé le mécénat d'entreprise, notamment au profit d'œuvres ou d'organisme d'intérêt général ayant un caractère culturel, en ouvrant droit à une réduction d'impôt de 60 % du montant des versements effectués par les entreprises, dans la limite de 5 pour mille de leur chiffre d'affaires.

Sur la base de ces dispositions et dans le cadre du développement de sa politique de mécénat, la Ville de Lyon/Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique a élaboré un projet associant les acteurs économiques au développement de leurs projets culturels. Ces entreprises s'engagent à participer aux activités de l'établissement et le soutiennent dans l'organisation d'expositions temporaires.

Le Musée de l'imprimerie et de la communication graphique organise une exposition temporaire « Loupot : Peintre d'affiches » qui se déroule du 8 avril au 28 août 2016. Afin d'attirer un grand nombre de visiteurs, le musée a souhaité développer sa campagne de communication par plusieurs actions de communication (affichage métro lyonnais, diffusion de vingt mille sets de table dans vingt restaurants lyonnais) mais également par la publication d'un catalogue d'exposition de qualité.

L'entreprise l'Oréal, pour qui l'artiste Charles Loupot a travaillé, en réalisant les célèbres affiches publicitaires pour DOP ou MONSAVON, a manifesté le souhait d'être mécène de cette exposition en effectuant un don financier qui s'élève à 5 000 €.

Les contreparties qui seront apportées à l'entreprise l'Oréal consisteront notamment à insérer le logo de l'entreprise sur les supports de communication suivants :

- cartons d'invitation,
- affiches d'exposition,
- catalogue d'exposition,
- dossiers de presse.

L'entreprise Nicolas, pour qui l'artiste Charles Loupot, a travaillé, en réalisant notamment la célèbre affiche « Canteval séducteur », a également manifesté le souhait d'être mécène de cette exposition en effectuant un don financier qui s'élève à 2 500 €.

Les contreparties qui seront apportées à l'entreprise Nicolas consisteront notamment à insérer la mention suivante : « avec la participation de l'entreprise Nicolas » sur les affiches de l'exposition.

Les conditions de ces mécénats sont formalisées dans les conventions jointes au rapport. Les contreparties consenties par la Ville de Lyon dans le cadre de ce mécénat ont été strictement évaluées à 1 200 € pour le mécène l'Oréal, à 370 € pour l'entreprise Nicolas et restent dans les limites des 25 %, du montant du don versé admis par l'administration fiscale.

Vu la loi n° 2003-709 du 1<sup>er</sup> août 2003 ;

Vu lesdites conventions ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

### **DELIBERE**

1- Les conventions de mécénat susvisées, établies entre la Ville de Lyon/Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique, l'entreprise l'Oréal et l'entreprise Nicolas sont approuvées.

2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

3- Les recettes correspondantes seront imputées comme suit :

- pour l'Oréal, soit 5 000 €, sur les crédits inscrits au budget 2016, nature 7713 ;

- pour Nicolas, soit 2 500 €, sur les crédits inscrits au budget 2016, nature 7713.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN